
Programme de travail annuel 2022

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels que la CNPD s'est donnée dans sa stratégie et programme de travail pour la période 2020-2021, et en supplément des actions qu'elle mène au quotidien pour assurer sa mission, la Commission nationale envisage d'entreprendre les actions suivantes au cours de cette année-ci :

1. Collège formation plénière

- Analyser la loi organique de la CNPD 2018 après 4 années d'application et suivre les évolutions législatives éventuellement induites par les actes européens proposés dans le cadre de la stratégie digitale européenne
- Développer l'offre de formation interne des agents de la CNPD
- Alignement des procédures nationales au niveau européen

2. Collège formation restreinte

- Finaliser la prise de décisions dans le cadre de la campagne « transparence »

3. Service Sensibilisation

- Organiser au moins une session d'atelier de travail « Daprolab » en présentiel sur un sujet encore à déterminer (si la situation de crise sanitaire le permet)
- Produire une brochure thématique infographique « cookies » suite à la finalisation de la guidance correspondante
- Faire évoluer progressivement la formation dispensée à l'INAP en mode digital et en blended learning
- Développer de nouveaux modules pour le programme de formation BTS Cybersécurité du Lycée Guillaume Kroll
- Réaliser une campagne de communication sur le lancement de la certification GDPR-CARPA
- Organiser un événement pour célébrer le 20^{ième} anniversaire de la CNPD
- Élaborer un concept de veille juridique et technologique en vue de proposer un



outil de travail pour les services de la CNPD

4. Service Guidance

- Élaborer des lignes directrices thématiques sur les traitements des données relatifs aux ressources humaines
- Mettre à jour les lignes directrices thématiques sur la vidéosurveillance
- Mettre à jour les lignes directrices thématiques « transferts internationaux » et « Brexit » (selon l'évolution des recommandations EDPB post-Schrems II et de la décision d'adéquation relative au Royaume-Uni)
- Mettre à jour les parties du site internet de la CNPD consacrées aux systèmes d'information européens de traitement de données personnelles en matière pénale et de sécurité publique

5. Service Conformité

- Déployer le schéma de certification GDPR-CARPA de la CNPD
- Développer et adopter les exigences d'agrément pour les organismes de suivi des codes de conduite

6. Service Enquêtes

- Préparer et lancer une nouvelle campagne d'enquêtes thématique
- Lancer une investigation d'envergure européenne
- Élaborer un rapport sur les leçons tirées de la campagne « COVID »
- Réaliser les audits sécurité SIS II (Système d'information Schengen) et VIS (Système d'information sur les visas)
- Finaliser la revue des logues auprès de la Police Grand-Ducale
- Élaborer un guide pratique « Enquête » pour les contrôlées – respectivement une section explicative du processus d'enquête sur le site internet de la CNPD
- Finaliser le rapport public concernant l'audit « DPO » - suite à la prise des décisions y afférentes par la Formation restreinte